

CONSEIL GENERAL

Séance du jeudi 16 mai 2024

Message no 9

Demande de crédit de CHF 144'000.- pour des travaux dans le bâtiment scolaire de la ville, Rue de l'Eglise 104 (réfection des toilettes, urinoirs CHF 73'735.- et remise aux normes ECAB du bâtiment CHF 70'265.-)

Introduction

Des travaux d'entretien et de mise en conformité doivent être effectués dans le bâtiment scolaire situé à la Rue de l'Eglise 104. Il s'agit de procéder d'une part à une réfection des toilettes et d'autres part à une remise aux normes ECAB du bâtiment.

Pour rappel, malgré la construction de la nouvelle école En Bouley, ce bâtiment restera occupé dans les années futures par les élèves de 7H et 8H et du centre d'enseignement spécialisé et de logopédie.

Travaux : réfection des toilettes

Les urinoirs des toilettes des garçons datent des années 80 ; ceux-ci avaient remplacé les urinoirs rigoles d'origine de 1962, date de la construction du bâtiment.

Après plus de 40 ans d'utilisation, les urinoirs actuels doivent être changés. En effet, plusieurs d'entre eux sont défectueux et il n'est plus possible de trouver les pièces de rechange notamment pour la chasse d'eau actionnée par des cellules de détection. Du point de vue de l'hygiène, cela n'est pas acceptable et exige une attention particulière de la part du service de conciergerie au vu des dizaines d'élèves qui utilisent ces urinoirs chaque jour.

Les conduites d'eau froide et d'eaux usées seront changées. Le carrelage devra également être refait.

Ces travaux concernent tous les urinoirs du bâtiment soit au deuxième sous-sol, au premier sous-sol et au premier étage.

Coût : réfection des toilettes

Démontage et montage	CHF	6'100.-
Appareils sanitaires 12 urinoirs et 11 séparations	CHF	34'900.-
Conduites eau froide et eaux usées	CHF	19'700.-

Carrelage	CHF	5'510.-
Divers et imprévu	CHF	2'000.-
TVA 8.1	CHF	5'525.-
Total	CHF	<u>73'735.-</u>

Travaux : remise aux normes ECAB

Conformément à l'art. 23 de la Loi sur l'assurance immobilière, la prévention et les secours en matière de feu et d'éléments naturels (LECAB) ainsi qu'aux art. 25 et 26 du règlement sur l'assurance immobilière, la prévention et les secours en matière de feu et d'éléments naturels (RECAB), les communes, par délégation de l'ECAB, doivent effectuer un contrôle périodique des bâtiments en fonction de leur typologie, de leur affectation ou de leur localisation, sous l'angle de la sécurité des personnes, des animaux et des biens.

A la suite du contrôle ECAB et selon le rapport établi, diverses modifications sont à effectuer à savoir :

- Changement de portes :
 - Deuxième sous-sol
 - Remplacement de l'ancienne porte au bas des escaliers par une nouvelle porte EI30 équipée d'un bras ferme portes asservi, qui permet la fermeture de la porte en cas d'incendie.
 - Premier sous-sol
 - Idem deuxième sous-sol, mais la porte se trouve à la suite de la première salle de classe.
 - Autres étages
 - toutes les portes des salles de classe seront équipées de bras ferme portes asservis pour permettre la fermeture en cas d'incendie.
 - Petit hall d'entrée pour l'accès à la salle des maîtres, aux bureaux du secrétariat et de la direction
 - remplacement des portes existantes par des portes EI30.
- Remplacement de certaines tables par du mobilier RF1 (pas de contribution au feu) :
 - Dans plusieurs couloirs, les tables existantes doivent être remplacées par des tables RF1.
- Electricité - modifications :
 - Alimenter électriquement les bras ferme portes asservis.
 - Dans la cage d'escaliers, installer des lampes de secours pour signaler le chemin de fuite.
 - A chaque étage, installer des luminaires avec groupe de secours.

Coût remise aux normes ECAB

Menuiserie, changement des portes	CHF	38'000.-
Modifications électriques	CHF	20'000.-
Nouveau mobilier RF1	CHF	5'000.-
Divers et imprévu	CHF	2'000.-
TVA 8.1	CHF	5'265.-
Total	CHF	<u>70'265.-</u>

Coût total

Réfection des toilettes	CHF	73'735.-
Remise aux normes ECAB	CHF	70'265.-
Total TTC	CHF	<u>144'000.-</u>

Demande de crédit

Un montant de CHF 130'000.- était prévu au poste 2170-5040.00 du budget des investissements 2024 ; celui-ci a été augmenté à CHF 144'000.- à la suite de travaux complémentaires non prévus initialement mais qui s'avèrent indispensables. Ce montant sera financé par nos disponibilités ou par un emprunt.

Si la demande de crédit est acceptée par le conseil général, les travaux se réaliseront dès la fin de l'année scolaire.

Frais financiers

• Amortissement	3.0 % de CHF 144'000.-	CHF	4'320.-
• Intérêts	2.0 % de CHF 144'000.-	CHF	2'880.-
• Charge financière totale		CHF	<u>7'200.-</u>

Le conseil communal invite le conseil général à accepter cette demande de crédit de CHF 144'000.-.

Le conseil communal

Mars 2024